Yverdon-les-Bains
Jeunesse et cohésion sociale
Conseil d'établissement

Date : 06 octobre 2026
N. Réf : JWI/chv

Aux parents des élèves des établissements primaires et secondaires d'Yverdon-les-Bains

Conseil d'établissement
Octroi de deux demi-journées de congé pour la législature 2026-2031

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Le Conseil d'établissement peut, selon les compétences définies dans son règlement, décider d'octroyer aux élèves deux demi-journées de congé, ceci en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances.

Lors de sa séance du 23 septembre 2026, le Conseil d'établissement a décidé, pour toute la durée de la législature 2021-2026, d'accorder congé aux élèves des établissements scolaires primaires et secondaires yverdonnois les demi-journées de congé suivantes :

- **le mercredi matin avant le jeudi de l'Ascension** (mai)
- **le vendredi après-midi avant le lundi du Jeûne** (septembre)

À la suite de cette décision, nous vous confirmons donc que les élèves seront en congé :

- le mercredi matin 05 mai 2027 et le vendredi après-midi 17 septembre 2027 ;
- le mercredi matin 24 mai 2028 et le vendredi après-midi 18 septembre 2028 ;
- le mercredi matin 09 mai 2029 et le vendredi après-midi 17 septembre 2029 ;
- le mercredi matin 29 mai 2030 et le vendredi après-midi 16 septembre 2030 ;
- le mercredi matin 21 mai 2031.

Nous espérons que ces périodes de congé vous permettront de passer des moments enrichissants avec vos enfants et vous présentons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'établissement

Le président
Julien Wicki

La secrétaire
Chloé Viret

Copie : aux directions des établissements scolaires yverdonnois

Rue de Neuchâtel 2, CH-1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : +41 24 423 60 22

Site internet : www.yverdon-les-bains.ch
Courriel : cet@yverdon-les-bains.ch